

DEPARTEMENT  
**SOMME**  
ARRONDISSEMENT  
**AMIENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°107/202**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03.22.39.40.40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 40  
Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 02 juillet, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt – Rue Godard Dubuc – sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Étaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,  
Mrs DE LIMERVILLE, HEBERTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC JM.

Étaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DURFRENOY, CAPRON, LICOUR  
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, GUILLOT, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoir : Mme BENEDINI donne pouvoir à M FRANCOIS.

Secrétaire de séance : Mme LEPOIX

**OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL- RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

La séance étant ouverte,

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2024 de la société EQUALIA (via sa société dédiée ACHILLE) relatif au contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal, rapport qui a été remis à l'ensemble des conseillers communautaires.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le contrat d'affermage signé le 13 Février 2020 avec la Société EQUALIA pour une durée de 5 ans,

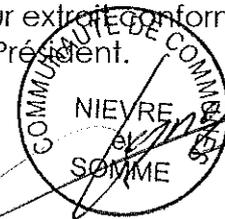
**Considérant** le rapport d'activité annuel 2024 fourni par le délégataire et comportant l'ensemble des informations demandées,

Le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel d'activité 2024 de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal AQUAN&S.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 juillet 2025 et de sa publication le 21 juillet 2025.

